



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TRISOBUTYL PHOSPHATE

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TRISOBUTYL PHOSPHATE
Numéro du produit	20574
Synonymes; marques commerciales	TIBP
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119957118-32-XXXX
Numéro CAS	126-71-6
Numéro CE	204-798-3

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Plasticizer Adhésif. Defoamer Produit d'entretien. revêtement de surface Deicing Paper production
--------------------------	---

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	20574

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Sens. 1 - H317
Dangers pour l'environnement	Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

# TRISOBUTYL PHOSPHATE

Numéro CE 204-798-3

## Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de mise en garde P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom du produit TRIISOBUTYL PHOSPHATE

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119957118-32-XXXX

Numéro CAS 126-71-6

Numéro CE 204-798-3

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. Donner beaucoup d'eau à boire.

**Contact cutané** Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Contact oculaire** Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact cutané** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Agents chimiques en poudre. Mousse.

## TRISOBUTYL PHOSPHATE

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Oxydes des substances suivantes: Carbone. Phosphore.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Stocker à une température ne dépassant pas 70°C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

## TRISOBUTYL PHOSPHATE

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.25 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 8.89 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.13 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 2.13 mg/kg p.c. /jour
-------------	--

<b>PNEC</b>	- eau douce; 0.014 mg/l - eau de mer; 0.001 mg/l - rejet intermittent; 0.11 mg/l - Sédiments (eau douce); 2.05 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.205 mg/kg - Station d'épuration des eaux usées; 3.72 mg/l - Sol; 0.426 mg/kg
-------------	---

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.
--	--

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
--------------------------------------	---

<b>Protection des mains</b>	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
-----------------------------	---

<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.
--	--

<b>Mesures d'hygiène</b>	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée.
--------------------------	---

<b>Protection respiratoire</b>	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149
--------------------------------	--

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide limpide.
<b>Couleur</b>	Incolore à jaune pâle.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion</b>	-60°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	272°C @ 1013 hPa
<b>Point d'éclair</b>	133°C

## TRISOBUTYL PHOSPHATE

<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	0.002 hPa @ 20°C
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	0.9661 @ 20°C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Légèrement soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	log Kow: 3.7
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	428°C
<b>Température de décomposition</b>	> 200°C
<b>Viscosité</b>	5 mPa s @ 20°C
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Autres informations</b>	Indéterminé.
<b>Indice de réfraction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible.
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Concentration de saturation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température critique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Composé organique volatil</b>	Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité**                      Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique**              Stable à température ambiante normale.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## TRISOBUTYL PHOSPHATE

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne polymérisera pas.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides. Oxydants. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes des substances suivantes: Carbone. Phosphore.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5.000,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 5.000,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5.000,0

**Espèces** Lapin

**ETA cutanée (mg/kg)** 5.000,0

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** DL<sub>50</sub> > 5.14 mg/l, 4 heures, Poussières/brouillard Rat 0 Décès.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'information disponible.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Cobaye:

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée. Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant. Sensibilisant.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas d'information disponible.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

## TRISOBUTYL PHOSPHATE

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** - Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** - Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** - Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** - Pas d'information disponible.

### **Inhalation**

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux.

### **Ingestion**

L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

### **Contact cutané**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### **Contact oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **Écotoxicité**

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** - Pas considéré toxique pour les poissons.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** - LC50, 96 heures: 17.8 - 21.5 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** - Le produit est biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** - Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

#### **Coefficient de partage**

log Kow: 3.7

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### **Mobilité**

Le produit est insoluble dans l'eau.

#### **Tension de surface**

33 mN/m @ °C

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** - Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** - Indéterminé.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### **Information générale**

Ne pas percer ou incinérer, même vide. Traiter les déchets comme des déchets réglementés.

## TRISOBUTYL PHOSPHATE

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### **Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

#### Inventaires

##### **UE (EINECS/ELINCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Canada (DSL/NDL)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.  
DSL

## TRIIISOBUTYL PHOSPHATE

### États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

## TRISOBUTYL PHOSPHATE

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

### Date de révision

13-01-22

### Numéro de version

1.002

### Remplace la date

27-05-19

### Numéro de FDS

20574

## TRIISOBUTYL PHOSPHATE

<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Signature</b>	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.